



Paris, le 2 avril 2014

## **BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE**

### **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

#### **3<sup>ÈME</sup> CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA PROTECTION DE L'EURO CONTRE LA CONTREFAÇON**

La Banque centrale européenne, Europol et la Commission européenne ont organisé conjointement la 3<sup>ème</sup> conférence internationale sur la protection de l'euro contre la contrefaçon. Cette conférence, qui s'est tenue du 24 au 27 mars 2015, était la première manifestation de ce type accueillie au nouveau siège de la BCE à Francfort-sur-le-Main.

Conformément aux objectifs et aux réalisations des précédentes conférences de 2007 et 2011, le but de cette rencontre était de continuer de développer les méthodes de collaboration entre les autorités policières, judiciaires et bancaires. À cet effet, la conférence a servi de forum pour la présentation et la discussion de nouvelles initiatives sur la protection des billets et des pièces en euros contre la contrefaçon.

Les participants ont été accueillis par M. Yves Mersch, membre du Directoire de la Banque centrale européenne, par M. Rob Wainwright, directeur d'Europol, et par M. Jose Eduardo Leandro, directeur Ressources et communication de la Direction générale des affaires économiques et financières (DG ECFIN) de la Commission européenne. Les sessions plénières étaient présidées par M. Ton Roos, directeur des Billets (Banque centrale européenne), par M. Michael Rauschenbach, chef du département « *Serious Crime*, groupe Criminalité organisée » (Europol) et par M. Johan Khouw, chef de l'unité R6 (DG ECFIN). Les ateliers ont été animés par des experts des trois institutions organisatrices avec l'aide de la Royal Dutch Mint et de la Nederlandsche Bank. Plus de 170 délégués représentant 47 pays ont participé à cette conférence.

Depuis l'introduction des billets et des pièces en euros en 2002, le nombre de billets en circulation a atteint plus de 17,5 milliards, pour une valeur faciale supérieure à 1 000 milliards d'euros. L'euro constitue donc une cible attrayante pour les faussaires à la fois au sein de l'Union européenne et au-delà, d'où l'évidente nécessité de combattre la contrefaçon à titre préventif et de façon proactive.

À cet égard, les défis posés par les technologies rapidement émergentes dans le domaine des arts graphiques et la disponibilité croissante, en ligne, de matériaux susceptibles d'être utilisés pour la contrefaçon revêtent une importance et un intérêt particuliers. Par conséquent, les conclusions ont rappelé la nécessité d'une vigilance permanente, d'un suivi continu des menaces émergentes, d'une coopération renforcée avec les pays d'origine et de la poursuite de la formation des forces de police et des commerçants.

Le président de la session plénière finale, M. Johan Khouw, a annoncé que la Commission européenne prévoyait d'accueillir la 4<sup>ème</sup> conférence, à une date qui reste à arrêter.

Cette manifestation a été cofinancée par la Banque centrale européenne, Europol et la Commission européenne, dans le cadre du Programme d'action Périclès.

Pour les demandes des médias, veuillez contacter William Lelieveldt au numéro suivant : +49 69 1344 7316.

Banque de France  
Direction de la Communication  
Service de Presse  
9 rue du Colonel Driant  
75049 PARIS CEDEX 01  
Tél. : 01 42 92 39 00 – Télécopie : 01 42 60 36 82  
Internet : <http://www.banque-france.fr>

Reproduction autorisée sous réserve de citation de la source.